

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022**

**OBJET : COMPTE DE GESTION 2021 - Budget Principal et Assainissement**

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - Budget Principal**

le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget principal de la commune établi comme suit :

Résultats de clôture 2021 Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	317 087.22	308 549.69	218 567.21	242 996.49	535 654.43	551 546.18
<b>Résultat de l'exercice</b>	8 537.53			24 429.28	8 537.53	24 429.28
<b>Résultats antérieurs</b>		18 864.71	12 322.43		12 322.43	18 864.71
<b>Résultats de clôture</b>		<b>10 327.18</b>		<b>12 106.85</b>		22 434.03
Restes à réaliser			104 226.59	112 669.00	104 226.59	112 669.00
Solde restes à réaliser				8 442.41		8 442.41
<b>Résultats définitifs</b>		<b>10 327.18</b>		<b>20 549.26</b>		<b>30 876.44</b>

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - Budget Assainissement**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 du budget principal de la commune établi comme suit :

Résultats de clôture 2021 Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Opérations de l'exercice	30 104.83	18 748.95	16 382.42	22 049.00	46 487.25	40 797.95
<b>Résultat de l'exercice</b>	11 355.88			5 666.58	11 355.88	5 666.58
<b>Résultats antérieurs</b>	24 327.66			49 198.72	24 327.66	49 198.72
<b>Résultats de clôture</b>	<b>35 683.54</b>			<b>54 865.30</b>	<b>35 683.54</b>	<b>54 865.30</b>
Restes à réaliser						
Solde restes à réaliser						
<b>Résultats définitifs</b>	<b>35 683.54</b>			<b>54 865.30</b>	<b>35 683.54</b>	<b>54 865.30</b>

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - Budget Principal**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	10 327,18 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	10 327,18 €
Ligne 001 = 12 106,85 €	
Total affecté au c/1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Ligne 001 = 54 865,30 €	
Total affecté au c/1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	35 683,54 €

**OBJET : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

Le Conseil Municipal décide de souscrire une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel.

**OBJET : AIDE EN FAVEUR DE L'UKRAINE**

Lors d'une réunion à Roanne, il a été annoncé qu'un site allait être mis en place : [www.roannais-ukraine.fr](http://www.roannais-ukraine.fr); qu'une adresse mail était liée à ce site : [contact@roannais-ukraine.fr](mailto:contact@roannais-ukraine.fr); et aussi une ligne téléphonique : 0660378811.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser un don à hauteur de 1€ par habitant.

**OBJET : DEMANDES DIVERSES DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu 4 demandes de subvention :

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'il ne peut pas donner aux uns et ne pas donner aux autres, refuse de verser les subventions pour les 4 demandes.

**OBJET : DEVIS EVS – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis pour un montant total HT de 5 187,75 €,

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Un point sur la réunion de la Communauté de communes de Charlieu-Belmont qui a eu lieu le 10/02/22.
- Le Conseil Municipal invite Mme ROFFAT Sandrine à sortir pour discuter de la fin de sa période d'essai. Les élus donnent un avis favorable pour un CDD.
- La mise en place du Conseil des Enfants est de nouveau abordée pour définir les personnes qui souhaiteraient s'en occuper. M. Grouiller Jean-Paul et Mme Perichon Pascale sont volontaires.
- Le Conseil Municipal est averti que le marché concernant le schéma directeur d'assainissement est reporté de quelques mois.
- Le Conseil Municipal est averti que l'entreprise SESAME a été retenue pour le ménage de la salle d'animation et que leur première prestation est très satisfaisante.
- Le bulletin municipal 2022 est imprimé. Il est demandé à chacun de participer à la distribution dans leur secteur d'habitation.
- Le site internet de la commune est en ligne et sera alimenté régulièrement.
- Un point sur les prochaines dates est fait pour annoter toutes les prochaines échéances.
- La demande d'une habitante est parvenue à Monsieur le Maire pour convenir d'un rendez-vous pour expliquer la mise en place de logements pour des femmes enceintes en difficulté.
- M. Bas s'est rendu à la réunion du SIEL et il en ressort qu'il faut s'attendre à une forte hausse de l'électricité : environ 22% pour l'éclairage public et 14% pour l'éclairage des bâtiments.
- La prochaine réunion est fixée au jeudi 07 avril 2022

